

Pour publication immédiate

COVID-19 (CORONAVIRUS)

1^{er} avril 2020

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

En cette période d'incertitude, un grand nombre de nos résidents sont de retour à Estérel. Même si nos vies sont bouleversées, notre Ville, cachée entre forêts et lacs, demeure plus que jamais un refuge. Mais le Coronavirus ne connaît pas de frontières et il est essentiel, même à la campagne, de suivre les directives de la Santé publique. L'isolement à la maison, la distanciation sociale, le lavage des mains et la diminution des déplacements sont devenus les habitudes de vie essentielles et de rigueur.

À tous nos résidents qui reviennent de voyage, nous rappelons que la loi vous oblige à rester chez vous pour une période de quatorze (14) jours. Pendant cette période, vous n'êtes pas autorisés à emprunter les chemins publics pour prendre des marches ou aller faire des emplettes au marché ou à la pharmacie. Si vous avez besoin d'aide pour l'achat de denrées alimentaires ou de médicaments, plusieurs commerces locaux assurent le service de livraison.

Bien que l'hôtel de ville demeure fermé au public, ses employés et les membres du Conseil sont au travail pour vous. Plusieurs le font désormais de la maison afin de restreindre les risques de propagation. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des suggestions.

En toute dernière minute, nous apprenons que la ministre de la Santé et des Services sociaux a adopté l'Arrêté numéro 2020-013 qui limite l'accès à notre ville et région pour plusieurs de nos citoyens qui n'ont pas leur résidence principale ici tout en imposant une quarantaine de quatorze (14) jours à la plupart des personnes qui reviennent d'une autre région à Estérel. Vous pourrez prendre connaissance du détail de cet arrêté en pièce jointe.

Le bien-être et la santé de nos citoyens et de nos employés nous tiennent à cœur. Demeurons solidaires et nous sommes persuadés que *ça va bien aller* 🌈 !

Avec nos meilleures salutations,



Joseph Dydzak, Maire